

# Courses sur Route saison 2016

## Classes, numéros et couleurs des disques.

<i>Classes</i>	<i>COUREUR ADMIS</i>	<i>NUMEROS DE COURSE</i>	<i>COULEURS FOND - CHIFFRES</i>	<i>PROMOTION</i>
----------------	--------------------------	------------------------------	-------------------------------------	------------------

### Classes F.M.B.

<b>"Petites cylindrées"</b>				
POCKET BIKE	JUN+IINT	01 tot 99	blanc - noirs	non
50cc & AUTOMATIQUES	JUN+IINT	01 tot 99	blanc - noirs	non
MINI MOTO 4 TEMPS	JUN+INT	01 tot 50	jaune – noirs	non
<b>Classes Solo</b>				
BELGIAN SUPERSPORT	JUN	à partir de 01	bleu – blanc	oui
BELGIAN SUPERSPORT	IINT		blanc – bleu	non
BELGIAN SUPERBIKE	JUN	à partir de 01	noir - blanc	oui
BELGIAN SUPERBIKE	IINT		blanc - noir	non
MONOBIKE 450	JUN+IINT	01 à 99	blanc – noir	oui
MONOBIKE 650	JUN+IINT	101 à 199	jaune – noir	oui
ENDURANCE	JUN+INT	Attribué par les organisateurs	Correspondant à la classe du coureur	<b>non</b>
MOTO3	JUN+INT	à partir de 01	blanc - noirs	oui

### Classes F.I.M./ U.E.M.

<b>CLASSES</b>	COUREURS ADMIS	NUMEROS DE COURSE	COULEURS FOND - CHIFFRES
Side-cars	J + I	à partir de 01	blanc - noirs
Dragster	J+I	à partir de 01	noir – blancs

### Coupes des marques :

En 2016 une coupe de marque Belgian Supertwin sera organisée.. Il y aura une licence unique et le promoteur répartira les classes en fonction du type de machine. Plus d'info et inscriptions via <http://www.belgiantwintrophy.be>

### Aperçu des principales modifications en 2016:

Les principaux changements sont les suivants:

## Règlement sportif

- **Séances d'essai (maintien de la règle introduite en 2015):** les coureurs doivent obligatoirement suivre un véhicule officielle lors de la 1<sup>ère</sup> séance pendant 2 tours.
- **125cc** Suppression de la classe 125cc
- **Monobikes:** vu qu'il n'y aura pas d'épreuves en 2016, la classe sera supprimée à partir de 2017
- **Interdiction accès grille de départ aux assistants après le tour de reconnaissance:** Art. 5.8.4 6 – ajouter : le Règlement Particulier peut prévoir que l'accès à la grille de départ pour les assistants est interdit après le tour de reconnaissance. Point 7 – ajouter : le panneau '3 minutes' sera supprimé dans ce cas
- **Championnats:** side-car F1 et F2 : championnats Open accessibles aux licenciés FMB et licenciés étrangers: OBC Side-car

## Règlement technique

- Les caméras Go Pro devront être fixés correctement et ne pourront pas dépasser l'extérieur du carénage de la moto
- Des modifications supplémentaires pourront encore être effectuées dans le cadre de l'harmonisation du règlement FMB et le règlement de la KNMV

## **BeNeCup 2016 – collaboration KNMV**

En 2016, un championnat commun sera organisé : le BeNeCup

- La BeNeCup se déroulera dans les classes Supersport, Superbike et side-cars. Lors de ces courses, les licenciés FMB obtiendront également des points pour le Championnat de Belgique.
- Les règlements techniques et sportifs seront identiques pour toutes les classes

## **Assurance licenciés Courses sur Route (rappel)**

Depuis 2011 tous les licenciés de courses sur route sont assurés (assurance individuelle accident) :

- lors de leur participation aux épreuves FMB en Belgique et à l'étranger
- lors de leur participation à des épreuves à l'étranger organisées sous l'égide d'une Fédération reconnue par la FIM.
- lors de leur participation à des entraînements libres en Belgique et à l'étranger – assurance 24H/24H

## **Procédure attribution des numéros de course**

Les numéros de course de **2015** seront réservés aux mêmes coureurs jusqu'au **15 février 2016**. Ils ne peuvent être définitivement attribués qu'après réception du paiement de la licence.

Concrètement cela signifie que, si un pilote désire conserver son numéro de course de 2015, il devra payer sa licence **avant le 15 février 2016**. **A partir du 16 février 2016** les numéros de course non réservés seront libérés et il se peut que vous receviez éventuellement un autre numéro. Les nouveaux coureurs pourront demander un numéro qui n'était pas attribué en **2015 avant le 15 février 2016**.

## **Session de formation 2016 – Circuit Mettet**

**Qui :** les pilotes qui sollicitent une licence en 2016 pour la première fois, ainsi que tout ancien licencié qui ne figure pas dans un des classements du Championnat de Belgique des cinq dernières années (2011, 2012, 2013, 2014, 2015) doivent obligatoirement pour pouvoir obtenir une licence, participer et réussir un stage de formation théorique et pratique. **La session de formation n'est pas obligatoire pour les passager side-car, mais obligatoire pour le pilote.**

**Date :** le samedi 26 mars 2016 (de 9h00 à 18h00).

**Lieu :** circuit de Mettet

**Coût :** Un supplément de **150,00 €** sera facturé par les FA aux coureurs ci-dessus afin de financer la location du circuit.

**Programme** : Des formations théoriques sur les procédures (départ, drapeaux, stop & go, safety car,...) seront données suivies des sessions pratiques sur circuit qui auront pour but de montrer les différentes procédures. Les coureurs devront être en règle de licence annuelle mais la licence ne sera délivrée qu'après la session.

**Limite de bruit** : les participants devront être présents avec une machine qui respecte la limitation sonore de **95 DbA**. Ils doivent être accompagnés chacun d'un aide.

Les coureurs ayant déjà suivi une session théorique, ne devront payer que 100,00 € au lieu de 150,00 €

**Attention** : les coureurs qui suivront uniquement la session théorique en 2016, devront obligatoirement suivre la formation complète en 2017 au tarif de 150,00 €

## Questionnaire : obligatoire pour tous les coureurs

Afin de rappeler les aspects de sécurité aux coureurs (signification des drapeaux, procédure de départ, neutralisation de la course,...), le groupe de travail FMB de Courses sur Route a décidé d'établir un questionnaire que les candidats licenciés sont obligés de retourner dûment complété à leur Fédération Affiliée respective (VMBB ou FMWB) avec les formulaires de demande de licence. Le Groupe de travail Courses sur Route de la FMB jugera, en fonction des résultats obtenus, si une licence 2016 pourra être délivrée.

## Promotion coureurs 2015

**Monobike 450:** Promotion Obligatoire (85% Van/De 350 = 297,5 Ptn) : -----

Promotion Facultative (70% Van/De 350 = 245 Ptn) : -----

**Monobike 650:** Promotion Obligatoire (85% Van/De 350 = 297,5 Ptn) : -----

Promotion Facultative (70% Van/De 350 = 245 Ptn) : -----

**Supersport Juniors:** Promotion Obligatoire (40% Van/De 450 = 180 Ptn) : Debruyne Marty - Claessen Sander - Vandecandelaere Geoffrey

Promotion Facultative (30% Van/De 450 = 135 Ptn) : -----

**Superbike Juniors:** Promotion Obligatoire (50% Van/De 450 = 225 Ptn) : Botte Barrie

Promotion Facultative (40% Van/De 45 = 180 Ptn) : Haek Kurt

## Procédure d'inscription pour les épreuves aux Pays-Bas en

Une inscription électronique sera prévue via le site web FMB pour les licenciés FMB de Courses sur Route souhaitant participer aux épreuves organisées aux Pays-Bas.

Tous les licenciés de Courses sur Route (VMBB et FMWB) recevront à l'adresse e-mail mentionnée sur le formulaire de demande de licence la procédure à suivre pour l'inscription électronique dès l'ouverture des inscriptions pour les premières épreuves.

## RAPPEL:

Les demandeurs d'une licence 2016 annuelle doivent être en ordre (dossier complet rentré à la FA et paiement enregistré par celle-ci) pour le **lundi midi** avant une épreuve qui se déroule le dimanche.

**Le règlement 2016 complet sera bientôt disponible sur le site internet de la FMB**